



Nouvelle recette de l'assortiment salé Tradition contenant 4 crackers variés !

Des crackers extra-fins
4 recettes dont les fameux Monaco et Triangolini
2 plateaux avec compartiments fraîcheur pour plus de praticité
Assortiment pour 40 personnes

Composition :

Farine de blé - Matière grasse végétale - Emmental râpé, séché 4 % - Sucre - Poudre à lever : carbonate acide d'ammonium, orthophosphate monocalcique, carbonate acide de sodium - Sel 1.5 % - Graines de sésame et d'oaillette 1.5 % - Sirop de glucose-fructose - Farine d'orge malté - Levure sèche - Lactose et protéines de lait - Arômes - Lécithine de soja.

Contient : gluten, soja, lait, sésame. Fabriqué dans un atelier qui utilise : crustacés, oeuf, dérivé de poisson, noix, céleri, moutarde

Valeurs nutritionnelles

| | Pour 100 g |
|----------------------------|------------|
| Valeur énergétique en kcal | 515 |
| Valeur énergétique en kJ | 2145 |
| Protéines en g | 9.5 |
| Glucides en g | 58 |
| Lipides en g | 27 |

Conditionnement

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Poids net UC en g | 720 |
| Dimensions UC en cm (lxpxh) | 24.3 x 15.5 x 19.1 |
| Nombre UC par carton | 4 |
| Poids brut carton en kg | 4.016 |
| Dimensions carton en cm (lxpxh) | 39 x 25.5 x 31.8 |
| Dimensions palette en m | 1.20 x 0.80 x 1.104 |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Nb de cartons / couche | 9 |
| Nb de couches / palette | 3 |
| Nb de cartons / palette | 27 |
| Nb UC / palette | 108 |
| Gencod | 301 776 059 619 0 |

Conservation :

A conserver dans un endroit frais et sec. Consommer rapidement après ouverture.

Qualité :

Les politiques OGM, allergène et ionisation de LU sont les suivantes :

- Nos fournisseurs nous garantissent une origine conventionnelle des grains de maïs et/ou de soja et/ou colza et/ou coton utilisés, avec un seuil maximum de 0.9 % d'origine OGM toléré pour contamination fortuite (conformément à la réglementation en vigueur).
Nous garantissons que les produits, référencés ci-dessus, ne sont pas soumis à l'étiquetage OGM au sens des règlements 1829/2003 et 1830/2003.

- Chaque allergène présent dans la composition de nos produits ou de nos ingrédients sera cité explicitement après la mention : " Contient : ... " (conformément à la directive 2003/89/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2000/13/CE).

De plus, nous recherchons quelles peuvent être les contaminations fortuites d'allergènes dans nos produits, du fait d'ingrédients non présents dans la recette, mais étant utilisés dans nos ateliers de fabrication ou chez nos fournisseurs. Ces contaminations fortuites seront également mentionnées à la fin de la liste des ingrédients, après la mention " fabriqué dans un atelier utilisant : ... ".

- LU a la volonté de proposer à ses clients et consommateurs des produits ne contenant pas d'ingrédients ionisés